Janvier 2018 N°24

Dans ce numéro

Le mot du Maire

Les vœux des conseillers

Le RPI

L'association des parents d'élèves : les 5 colibris

Les barbecues

L'Eglise

La cérémonie du 11/11

13 Juillet 2014

Sortie au Parc Astérix

Investissements 2017

Les nuisances

Mairie

Nouveauté pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation

Nouvelle organisation du centre des impôts de Clermont

Calendrier des collectes

Déchetteries VERDI

Vos démarches administratives

Combien de temps conserver ses papiers ?

L'assurance maladie

Déménagement

Service-public.fr

N° utiles

Bloctel

Etat Civil

Mairie de Choisy-La-Victoire

Bulletin Municipal

Le mot du Maire

Cette année fut marquée par un profond bouleversement au sein de notre commune.

La disparition du maire, Christian DELAVENNE, survenue fin avril.

Suite à ce triste évènement, nous avons reconstitué le conseil municipal avec des élections en juin.

Nous avons plaisir à accueillir Arnaud KAMINSKI dans notre équipe.

Le conseil municipal m'a fait confiance en m'élisant Maire.

Je remercie vivement celui-ci.

J'aurais le plaisir d'être accompagnée dans ma tâche par le premier adjoint Patrice BANCELIN et le deuxième adjoint Jean-Pierre HUVET.

Cela fait 17 ans que je suis investie dans la commune et c'est dans une continuité que je m'engage, afin de faire évoluer celle-ci.

Tout projet fera l'objet d'une étude approfondie pour ne pas affecter trop lourdement notre trésorerie et éviter ainsi une augmentation de nos impôts locaux, bien que ceux-ci soient menacés par la décision du gouvernement, qui entend appliquer un dégrèvement et non une exonération de la taxe d'habitation. Soit un manque à gagner potentiel de la commune.

La taxe d'habitation symbolise le lien entre le service rendu et le coût de ce même service.

Dans une société de responsabilité, il est légitime que chaque habitant contribue en fonction de ses moyens, aux charges de la commune.

Je vous souhaite pour 2018, tous mes meilleurs vœux, de belles réalisations et beaucoup de bonheur à chacun d'entre vous, dans vos vies personnelles et familiales.

Le Maire, Brigitte PARROT

Les vœux des conseillers

Ce n'est pas sans émotion que le conseil municipal et le personnel communal, vous présentent leurs meilleurs vœux à la veille de cette nouvelle année.

2017 a été une année terrible pour notre commune qui a dit adieu à son premier magistrat.

La vie continue en souvenir de Christian, dans la poursuite de ce qu'il a entreprit et toujours dans un seul sens : l'intérêt de notre petite commune qui ne manque pas de potentiel et de volonté.

Que 2018 vous apporte santé, prospérité et joie de vivre à vous-même et tous vos proches.

Le Conseil Municipal : de gauche à droite

Maxime DUCHENE, Jean-Pierre HUVET, Brigitte PARROT, Arnaud KAMINSKI, Sophie VERNAY, Dominique BANCELIN, Sylvie POTET, Alban LESOURD et Patrice BANCELIN

Le regroupement pédagogique intercommunal

Avrigny, Choisy-La-Victoire, Blincourt, Epineuse et Fouilleuse

Effectif pour la rentrée scolaire 2017-2018 :

- 93 élèves à l'école d'Avrigny (4 classes)
- 22 élèves à l'école d'Epineuse (1 classe)

Si vous avez des livres pour enfants de 3 à 12 ans assez récents et en bon état (romans, documentaires, albums, bandes dessinées, magazines Mickey…), dont vous voulez vous séparer, vous pouvez en faire don pour les élèves. Vous pouvez les déposer en mairie ou directement à l'école. Par avance, merci.

M. Kaminski

Quelques sorties et manifestations organisées à l'école d'Avrigny :

Le 4 avril : journée sur le thème de l'eau avec différents ateliers organisés.

M. Darny est venu proposer un spectacle pour les maternelles et une conférence-animation pour les élémentaires

Le 7 avril : chasse aux œufs organisée à l'école d'Avrigny

Les cloches de Pâques ont déposé un peu en avance les chocolats et les petits ont parcouru la cour à leur recherche aidés des plus grands.

Les chocolats ont ensuite été partagés.

Le 27 avril : La Croix Rouge de Compiègne est venue proposer aux élèves de CM1-CM2 une formation aux premiers secours. Un diplôme a été remis à chaque élève.

Le 2 mai : Opération « nettoyons la nature »

Les élèves de CM1-CM2 ont aidé à nettoyer les alentours de l'école après la brocante d'Avrigny.

Le 6 juin :

Les élèves de maternelle sont allés découvrir les animaux de la ferme à la ferme pédagogique de Chevrières.

Ici, la classe des Petis-moyens

Le 6 juin :

Les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 sont partis au parc Carisiolas sur le thème du Moyen-âge. Le matin, ils ont participé à des ateliers de taille de pierre et de confection de vitraux. Malheureusement, les conditions météorologiques ne leur ont pas permis de faire le parcours aventure l'après-midi.

Ici, la classe des CE1-CE2 pendant l'atelier « taille de pierre »

Le 13 juin :

Chaque année, les élèves de CE1-CE2 et CM1-CM2 participent à un tournoi de football organisé par le club de Grandfresnoy et qui regroupe les différentes écoles de la circonscription. Les élèves se sont bien comportés et une des équipes de CM1-CM2 est même arrivée 3ème du tournoi.

Ici, certains élèves recevant les lots offerts par le district de football (buts, ballons et chasubles)

Le 15 juin :

Les élèves de CP-CE1 et CE1-CE2 sont partis au pavillon de Manse à Chantilly pour une journée d'ateliers sur le thème de l'eau.

Ici, la classe des CE1-CE2

Le 1er juillet : la kermesse des écoles

Au vu des prévisions météorologiques, la tenue de la kermesse était incertaine. Il a beaucoup plu le matin et il a été décidé de placer la scène du spectacle sous le préau de l'école.

Avec l'aide remarquable de nombreux parents, un bel élan de solidarité s'est créé et la kermesse a pu être organisée.

Sur les photos, les parents et enfants se baladant dans la cour pour participer aux stands de jeux et le décor qui a été peint par la classe des CM1-CM2.

Le 16 novembre : cross de l'école d'Avrigny

Suite à l'idée de Mme Loquet, enseignante des CE1-CE2, un cross a été organisé à l'école.

Plusieurs parcours ont été tracé et chaque enfant a couru avec sa classe d'âge a été récompensé de ses efforts par une belle médaille.

Sur la première photo, le départ des grandes-sections.

Sur la deuxième, Mme Loquet effectuant un tour de reconnaissance et d'échauffement pour les CE2-CM1-CM2.

Sur la dernière photo, la classe des petits-moyens posant fièrement avec leurs médailles.

Le 4 décembre :

Projection du film « coco » des studios Pixar au Majestic de Compiègne.

Les élèves de CP-CE1, CE1-CE2 et CM1-CM2 sont allés au Majestic de Compiègne pour assister à la projection du nouveau film « Coco » qui a remporté un vif succès chez les enfants et enseignants.

Association de parents d'élèves du regroupement scolaire Avrigny / Epineuse
Les 5 colibris

Créée en 05/2016 par un groupe de mamans, l'association **« Les 5 colibris »** est située à Avrigny. Elle a pour vocation de proposer des animations, principalement destinées aux familles et à la jeunesse, dans les communes du regroupement scolaire afin de créer un lien entre les parents et les enfants et de collecter des fonds pour l'école.

Lors de notre première année d'existence, nous avons mis en place différentes manifestations :

- cours de zumba parents / enfants à Epineuse : manifestation très appréciée

- bourse aux jouets et aux livres à Avrigny : très bon résultats pour une 1ère

- spectacle de Noël à Avrigny proposé à tous les enfants de l'école : un spectacle dynamique et rigolo nous a été offert par la troupe de clowns amateurs « Les p'tits raisins » du Théâtre du Pressoir (mise en clown par Virginie Dupressoir). Nous remercions aussi les communes et la boulangerie d'Avrigny qui ont offert un goûter aux enfants scolarisés.

Barbecues

Nous vous informons que le Parc des Sports Gaston DELAVENNE est muni de **barbecues** ainsi que de **tables de pique-nique**

Vous pouvez en profiter gratuitement

Sous réservation à la mairie

(une caution vous sera demandée)

L'Eglise

Notre église a connue cet été une dégradation intérieure importante d'où la décision de fermer temporairement celle-ci.

Après le passage d'un architecte spécialisé pour évaluer les dégâts, nous sommes dans l'attente du chiffrage des travaux.

Cérémonies du 11 novembre 1918

LA DÉPÊCHE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

Mardi 12 Novembre 1918

LA GUERRE EST FINIE

L'Armistice a été signé ce matin

LES HOSTILITÉS ONT CESSÉ A ONZE HEURES

Paris, 11 novembre (officiel). — L'armistice a été signé ce matin, à six heures. Les hostilités ont cessé à onze heures

Les Conditions faites au Vaincu

Les derniers Coups de Canon

Comment le Coupable s'échappa

Le 11 novembre 1918 a été signé l'armistice qui a mis fin à la première guerre mondiale.

Depuis bientôt 100 ans, la France commémore cette date pour rendre hommage à tous les combattants morts pour leur pays.

La commune de Choisy-La-Victoire a, comme tous les ans, célébré ce moment historique en présence des Anciens Combattants du village, de Madame Brigitte PARROT, Maire, des élus, des habitants de la commune et de Monsieur Arnaud KAMINSKI, Directeur du groupe scolaire accompagné de quelques enfants.

Après le dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts, les enfants ont chanté la Marseillaise.

Après le discours du Maire et la minute de silence, cette manifestation a été suivie d'un pot offert à tous les participants ainsi que des friandises aux enfants.

La soirée du 13 juillet

Le 13 juillet est une fête nationale mais surtout pour les habitants de Choisy la Victoire, un moment de convivialité qui permets de tous nous réunir petits et grands.

Quelques animations ont été organisées pour les enfants : promenade de poneys, jeu de ficelle et la pêche à la ligne, avec remise de cadeaux.

C'est avec un temps favorable que les 140 convives ont pu apprécier de prendre l'apéritif sur le terrain de sport, à la suite de ce moment chaleureux et convivial, nous nous sommes réunis autour d'un buffet froid qui fut apprécié par tous.

Comme à l'accoutumée, petits et grands ont participé à la retraite aux flambeaux autour du village, puis pour clôturer les festivités, les habitants ont pu apprécier le fameux un feu d'artifice.

La soirée continua dans la nuit avec ambiance et convivialité.

Le Maire et ses conseillers dédient cette manifestation à Christian DELAVENNE, qui fut le pionnier de cette tradition au sein de notre commune, qui lui tenait vraiment à cœur.

Sortie au Parc Astérix

Tous les chemins mènent au Parc Astérix !

Tous, nous nous sommes retrouvés ce samedi 16 septembre 2017, pour la joie des petits et des grands, sous un beau soleil malgré une petite averse qui n'a en rien contrariée de notre journée.

Les dauphins

Le grand 8

Petite balade en bateau

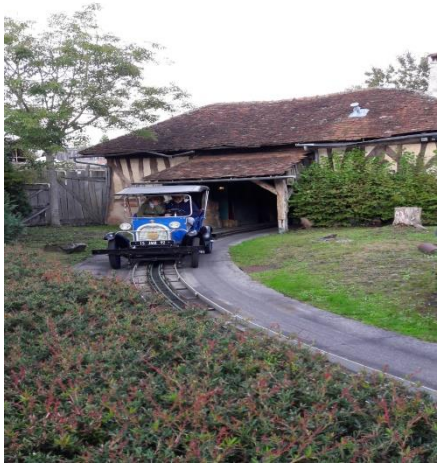

Investissements 2017

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSMENT

Mise aux normes de l'assainissement individuel de la mairie suite à la réfection du logement communal pour un coût de 18 578.40 € TTC subventionnée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées à hauteur de 4 280 €

TRAVAUX DE CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS RUE DU 8 MAI 1945 ET RUE DU TOUR DE VILLE

Création de cheminements piétons rue du 8 mai 1945 entre les numéros 97 et 147 et rue du Tour de Ville entre les numéros 19 et 27 afin de résoudre les problèmes de circulation piétonne avec création de puits d'infiltration pour lutter contre les inondations lors de fortes pluies. Le coût global de l'opération est de 101 418.90 € TTC subventionnés par Mme Caroline CAYEUX au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 4 000 € et par le Conseil départemental de l'Oise à hauteur de 27 890 €.

ACHAT DE MATERIEL POUR LE SERVICE TECHNIQUE

La commune a équipé le service technique d'une tronçonneuse, d'un souffleur et d'une tondeuse afin d'optimiser le travail de l'agent technique ainsi que de l'équipement de sécurité anticoupures (salopette, veste, gants) indispensable à la protection de l'agent. Cette opération représente un coût de 2 981.32 € TTC subventionnée par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées à hauteur de 1 249 €.

ACHAT DE LOGICIELS METIERS

La commune a acquis les droits des logiciels métiers utilisés par le service administratif (comptabilité, ressources humaines, gestion relations citoyens) pour un coût de 1 477.20 € TTC subventionné par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées à hauteur de 615.50 €.

PROJET D'INVESTISSEMENT 2018

Les projets communaux pour 2018 sont :
- la réfection du bâtiment technique communal;
- l'achat de panneaux d'affichage.

Les nuisances

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches : de 10h à 12h

Les propriétaires de chiens sont tenus de faire cesser les aboiements intempestifs.

Le Règlement Sanitaire Départemental interdit strictement de brûler des déchets sous peine d'amende.

MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 17h30 à 19h00
Mercredi : de 14h30 à 16h00
Jeudi : de 17h30 à 19h00

Contacts : Madame Brigitte PARROT, Maire
Madame Gaëlle CHOQUE, secrétaire de mairie

Téléphone : 03 44 78 22 14

Fax : 03 44 77 07 94

@ : mairie.choisylavictoire@wanadoo.fr

Nouveauté pour les permis de conduire et les certificats d'immatriculation

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) les procédures relatives aux permis de conduire et aux certificats d'immatriculation sont désormais accessibles en ligne sur le site officiel sécurisé : https://ants.gouv.fr.

La fabrication des permis et cartes grises a cessé définitivement en préfecture et sous préfectures depuis le **3 novembre 2017** au profit des procédures dématérialisées.

Un nouveau service a été mis en place. Il s'agit d' un serveur vocal interactif (SVI) national destiné à renseigner sur les différents titres (certificat d'immatriculation des véhicules, permis de conduire, carte nationale d'identité et passeport). Le SVI est en service depuis **le 16 octobre 2017**. Les usagers pourront y accéder via un n° national unique : 34 00.

Nouvelle organisation du Centre des Finances Publiques de Clermont

A compter du 1er février 2018, le Service Impôt des Particuliers (SIP) de Clermont recevra les contribuables pour les questions les plus complexes, sur rendez-vous.
Pour prendre rendez-vous, vous pourrez :
- soit vous connecter via votre compte fiscal (sur impot.gouv.fr) et prendre directement RDV sur le site en fonction des jours et heures disponibles ;
- soit appeler le 0 811 36 36 00 (du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00) et prendre RDV avec votre interlocuteur ;
- soit se rendre au centre des finances publiques de Clermont du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 16h00 (attention centre fermé le mercredi) et prendre RDVC avec l'agent d'accueil.

Calendrier des collectes

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Collecte des ordures ménagères		Choisy-la-Victoire			
Collecte du tri sélectif (emballages/journaux)	Choisy-la-Victoire				
Collecte des déchets verts *du 15 mars au 15 novembre*			Choisy-la-Victoire		
Collecte des encombrants *En mars et septembre*				Choisy-La-Victoire **3ème jeudi du mois**	

Les bacs doivent être sortis la veille au soir.

Les collectes sont assurées les jours fériés sauf les 25 décembre, 1er janvier et 1er mai où elles auront lieu avec un décalage d'une journée se répercutant sur toute la fin de la semaine.

L'enlèvement de vos encombrant peu également se faire gratuitement sur appel téléphonique au 0 800 00 10 98 (joignable du 1er avril au 30 juin puis du 1er octobre au 31 décembre, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Le bac à couvercle jaune : bouteilles, tous les emballages en plastiques, boîtes métalliques, briques alimentaires, papiers, journaux, prospectus, cartons d'emballage.

La Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées (CCPE) met en place une nouvelle organisation pour la distribution des contenants des ordures ménagères et du tri sélectif, afin de mieux gérer le stock et d'assurer un meilleur service au public. Le retrait se fait toujours au siège de la CCPE, 1 rue de la Plaine à Estrées-Saint-Denis, mais dorénavant le **mardi de 14h00 à 17h00** et le **vendredi de 9h00 à 12h00**.

Vous devez impérativement contacter la CCPE par téléphone au **03 44 41 83 24** ou par mail **environnement@cc-pe.fr** pour pré-réserver votre (vos) bac(s). L'agent technique peut ainsi préparer le bac et vous aider, si vous le souhaitez, à le charger.

S'agissant des déchets verts, vous devez vous procurer un bac auprès des magasins de bricolage notamment.

⚠ Les sapins de Noël seront collectés le mercredi 17 janvier 2018.

Déchetteries VERDI

Le réseau de déchetteries est ouvert à tous les habitants de la CCPE, Ce service est GRATUIT pour le particulier.

Depuis **avril 2012**, vous devez être muni d'une **carte d'accès** mise à disposition **gratuitement.**

COMMENT OBTENIR CETTE CARTE ?

- **Pour les particuliers** et les collectivités, il suffit de remplir le formulaire dans votre déchetterie ou de le télécharger sur internet et de vous munir d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Pour les professionnels**, demandez votre dossier auprès des agents de déchetterie ou télécharger le formulaire sur le site internet du SMDO.

Horaires d'ouverture :

Du mardi au samedi : 9h-12h et 14h-18h
Dimanche : 9h-12h

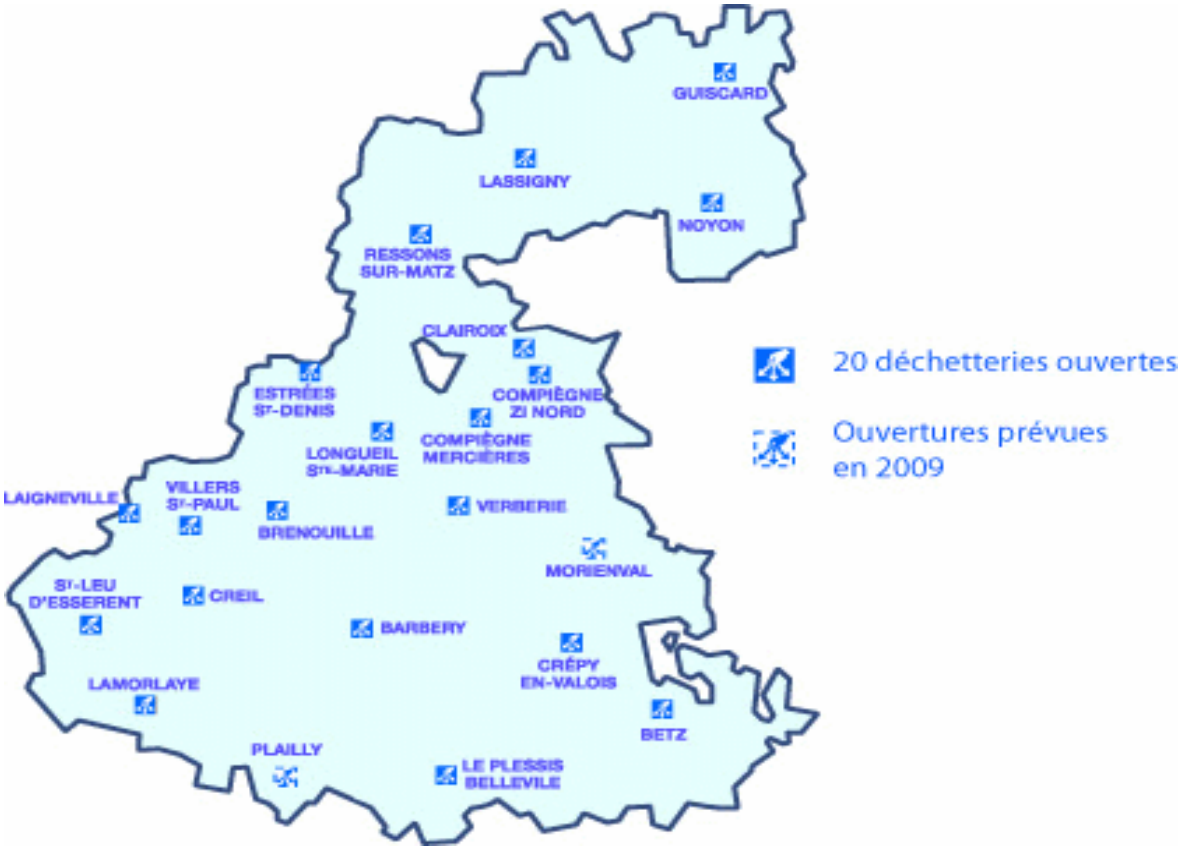

Vos démarches administratives

Démarches	Pièces à joindre	Où s'adresser
Copie ou extrait d'acte de naissance, mariage ou décès	Faire une demande écrite précisant : Nom, prénoms, adresse, date de naissance du demandeur et nom et prénom des parents Joindre une preuve d'identité Joindre une enveloppe timbrée	Mairie du lieu de l'événement
Personne née à l'étranger de nationalité française	Faire la demande au Service central de l'Etat Civil 11 rue de la Maison Blanche 44941 NANTES Cedex 9	Ministère des affaires étrangères
Naissance	Déclaration faite dans les 3 jours qui suit l'accouchement	Mairie du lieu de naissance
Décès	Déclaration faite dans les 24 heures	Mairie di lieu de décès
Mariage	Publication du mariage faite 10 jours pleins avant le jour du mariage Dossier à retirer en mairie 3 mois avant la date du mariage	Mairie du lieu de domicile de l'un des futurs époux
Duplicata du livret de famille	Formulaire disponible en mairie	Mairie du domicile
Carte Nationale d'Identité	- 2 photos - Justificatif de domicile récent - Ancienne carte d'identité - Copie d'acte de naissance (si impossibilité de fournir l'ancienne carte) - Livret de famille et carte d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale (pour les mineurs) La présence de l'intéressé est indispensable pour la demande (signature et empreinte) s'il est âgé de plus de 13 ans	Mairie disposant du même matériel que pour les demandes de passeport
Passeport	- 2 photos - Timbre fiscal de 86€ pour les personnes majeures, 42€ pour le mineur de 15 à 18 ans, 17€ pour les moins de 15 ans - Justificatif de domicile récent - Carte d'identité - Ancien passeport - Copie de l'acte de naissance (si impossibilité de fournir une carte d'identité sécurisée) - Livret de famille et carte d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale (pour les mineurs)	Mairie disposant du matériel pour les demandes de passeport (vous pouvez vous procurer la liste en mairie)
Inscription scolaire	- Livret de famille - Carnet de santé de l'enfant - Certificat de radiation en cas de changement d'école	Mairie du domicile
Recensement militaire	Dans les 3 mois suivant les 16 ans - Livret de famille - Carte d'identité	Mairie du domicile
Inscription sur les listes électorales	- Carte d'identité - Justificatif de domicile de moins de 3 mois	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année N pour pouvoir voter l'année N+1

Combien de temps conserver mes papiers ?

Documents		Durée	Observations
Accident du travail		A vie	
Assurance	- Automobile, habitation - Quittance, avis des primes	10 ans 2 ans	Après résiliation du contrat
Assurance vie/décès	- Contrat - Quittance des primes	A vie 5 ans	
Banque	- Chèques - Talons de chèques - Talons mandat et virement - Relevé de comptes	1 an + 8 jours 10 ans 2 ans 10 ans	
Bulletin de salaire		A vie	
Certificats	- De ramonage - De travail	1 an A vie	
Chômage	- Avis de prise en charge - Avis de paiement	A vie 5 ans	
Contrats	- De mariage - De travail	A vie 2 ans	
Contravention		1 an	
Crédits	- A la consommation - Immobiliers	2 ans 10 ans	
Diplôme		A vie	
Divorce	- Jugement - Pension alimentaire	A vie 5 ans	
Dossiers	- Médicaux - Scolaire	A vie Jusqu'à la	Fin des études
Etat des lieux	- D'entrée en location - De départ	Jusqu'à la Jusqu'au	Fin de la location Remboursement du dépôt de garantie
Factures	- D'eau - D'électricité, de gaz - De téléphone	2 ans 5 ans 1an	
Impôts	- Locaux - Sur revenu, fortune - Avertissement, avis imposition - Preuve de paiement - Redevance télé	A vie 4 ans 4 ans 4 ans 3 ans	
Livrets	- D'épargne, famille, militaire	A vie	
Location	- Bail, charges - Quittance de loyer	5 ans 5 ans	Après le départ Après le départ
Notaire	- Frais divers et honoraires	5 ans	
Pension	- Civil, militaire	A vie	
Propriété		A vie	
Reconnaissance de dette		30 ans	
Retraite	- Avis paiement, relevé points - Pension de réversion	A vie A vie	
Santé	- Certificats médicaux - Cliniques privées (factures) - Hôpital (factures) - Ordonnances - Remboursement Sécu.	A Vie 10 ans 30 ans Expiration 2 ans	Validité
Transports	- Déménagement (factures)	1 an	

L'assurance maladie

ameli.fr, le site de l'assurance maladie : désormais vous pouvez télécharger et éditer sous format PDF votre attestation d'indemnités journalières.

Pour cela, rendez-vous sur le site et connectez-vous à votre compte puis aller dans « mes remboursements en temps réel », « mes demandes ».

Et bientôt, le relevé fiscal pour la déclaration d'impôt sera disponible sur votre compte.

Ameli.fr vous propose toujours le suivi de vos remboursements, la commande en ligne de votre carte européenne, le téléchargement de vos attestations, la déclaration de perte ou vol de votre carte vitale…

VACANCES : carte vitale européenne

Pensez à demander votre carte vitale européenne si vous voyagez sur le territoire de l'Union Européenne.

Elle vous permet de bénéficier de la prise en charge de vos soins en Europe ou en Suisse, selon la législation et les formalités en vigueur dans le pays.

Pour l'obtenir, remplissez le formulaire de demande sur ameli.fr ou par téléphone au 3646. Elle vous sera délivrée sous 2 semaines.

Déclarez votre changement d'adresse en ligne sur ameli.fr

Vous déménagez ? Il suffira de quelques clics pour informer votre Caisse d'Assurance Maladie de votre changement d'adresse en vous connectant sur le site www.ameli.fr.

► Pour les personnes ayant déjà créé leur compte ameli, il suffit de se connecter sur http://www.ameli.fr/, >rubrique « mon compte » >« mon profil ».
► Pour les personnes désirant créer gratuitement leur compte ameli, il suffit de de se connecter sur http://www.ameli.fr/, >rubrique « mon compte » >pavé « je veux un compte » >« je demande mon code provisoire ».
Un code provisoire leur sera adressé par voie postale dans les 10 jours.

Déménagement

Vous déménagez ? Vous pouvez changer d'adresse sur votre carte grise par internet.

Rendez-vous sur le site mon.service-public.fr afin de déclarer votre changement d'adresse. Vous recevrez par courrier une étiquette autocollante à placer sur votre carte grise. Ce service concerne les véhicules ayant déjà un nouveau numéro d'immatriculation (AA-000-AA).

Vous pourrez également via ce site, faire votre déclaration d'adresse pour divers organismes primordiaux.
Pensez également à vous présenter dans votre nouvelle commune afin notamment de vous inscrire sur les listes électorales.

Service-public.fr

Le site **service-public.fr** vous renseigne sur vos droits et démarches envers l'administration sur les demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable…), sur les élections, sur les demandes de Carte Nationale d'Identité (pièce à fournir selon les cas par exemple), sur l'état civil, sur le droit du travail,….
Vous y trouverez tous types de formulaires pour vos demandes auprès des administrations françaises.
Il est ouvert aux particuliers comme aux entreprises et aux associations.
Vous pouvez également y créer un compte via **mon.service-public.fr**

mon.service-public.fr permet d'accéder à des fonctionnalités visant à simplifier la relation avec l'administration.
Avec votre compte personnel, vous pouvez accéder à vos différents **comptes de démarches administratives** en utilisant un identifiant et un mot de passe unique (comptes Ameli, CAF, MSA, CESU, CDC retraites…).
Vous pouvez également procéder à des **démarches en ligne** uniquement accessibles sur ce site comme le changement de nom d'usage, changement d'adresse, inscription sur les listes électorales...

Depuis peu, un service en ligne du service public est mis à disposition des administrés, le : **<u>3939 Allô service public</u>**

Les questions auxquelles le 39 39 répond directement :
Carte grise, permis de conduire, carte nationale d'identité, élections, droit du travail, embauche, licenciement, autorité parentale, divorce, PACS, successions et donations, tutelle et curatelle, logement et urbanisme, santé et sécurité sociale, banques et assurances …
S'il s'agit d'une question simple, vous obtenez une réponse personnalisée issue d'une base de connaissance, dont les contenus sont élaborés par l'administration. Vous êtes orienté, si nécessaire, vers le guichet où il faut accomplir la démarche.
Les questions que le 39 39 transfère à un service spécialisé :
Certaines questions complexes ne peuvent être traitées directement. Elles nécessitent l'expertise d'un informateur spécialisé ou l'intervention d'une administration partenaire. Ces appels sont alors transférés, sans rupture de communication.
Les questions auxquelles le 39 39 ne répond pas
Le 3939 ne peut vous apporter aucune information concernant les dossiers en instruction dans les services des administrations. Il n'est par ailleurs pas qualifié pour traiter des sujets en dehors du périmètre du renseignement administratif.

Numéros utiles

SMUR / SAMU	15 ou 112
POMPIERS	18 ou 112
GENDARMERIE	17 ou 112
Préfecture de l'Oise	03 44 06 12 60
Communautés de communes de la Plaine d'Estrées	03 44 41 31 43
Groupe scolaire d'Avrigny	03 44 77 02 57
POLE EMPLOI	39 49
S.N.C.F	36 35
SICAE Grandfresnoy	03 44 91 54 00

Les Numéros verts (Appel anonyme et gratuit 24h/24h)

- Allo enfance maltraitée 119
- Covoiturage *covoiturage-oise-.fr-* 0 805 66 00 60
- Drogue info service 0 800 231 313
- SIDA info service 0 800 840 800
- Accueil de jour boutique de la solidarité EMMAUS 03 44 05 27 83

BLOCTEL

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire **gratuitement** afin de **ne plus être démarché téléphoniquement** par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

La loi précise qu'il est interdit à tout professionnel, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, de démarcher téléphoniquement un consommateur inscrit sur cette liste, à l'exception des cas énumérés par la loi. En particulier, vous pourrez toujours **être appelé dans les cas suivants** :

- Par les professionnels chez qui vous avez un contrat en cours
- Pour des appels de prospection en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines
- Pour des motifs qui ne concernent pas la vente de biens ou de services tels que les appels émanant d'un service public, des instituts d'études et de sondage, des associations à but non lucratif.

Si vous avez communiqué de manière libre et non équivoque votre numéro afin d'être rappelé

Comment cela fonctionne-t-il ?

Depuis le 1er juin 2016, tout consommateur peut s'inscrire gratuitement sur cette liste sur le site www.bloctel.gouv.fr. Il recevra par e-mail une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient que le consommateur **vérifie que le message est bien arrivé dans sa boîte mail** et si nécessaire, qu'il regarde dans les **spams**. En effet, l'inscription ne sera prise en compte que lorsque le consommateur aura **cliqué sur le lien hypertexte** qui sera présent dans ce courriel.

Le consommateur sera alors **protégé** contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de **30 jours après la confirmation de son inscription** qui lui sera envoyée par email. Il aura alors accès à son espace personnel en ligne qui lui permettra de gérer son compte.

Etat civil 2017

Reconnaissance avant naissance :

Jonathan DE OLIVEIRA et Stéphanie DA COSTA : 5 janvier
Thibaut BRIEST et Christina ROXO : 23 février
Antoine DEGIOANNI et Lucie ANSEL : 6 avril

Naissance :

Eléonor DE OLIVEIRA : 27 février
Mila BRIEST : 6 avril
Evan BRIGHTON : 24 juin
Alice DEGIOANNI : 28 août

Mariage :

Julien TRINQUESSE et Laura BURDIN : 6 mai

Décès :

Didier COCHET : 9 avril
Christian DELAVENNE : 28 avril
Murielle PAGET épouse DEGIOANNI : 4 octobre

.